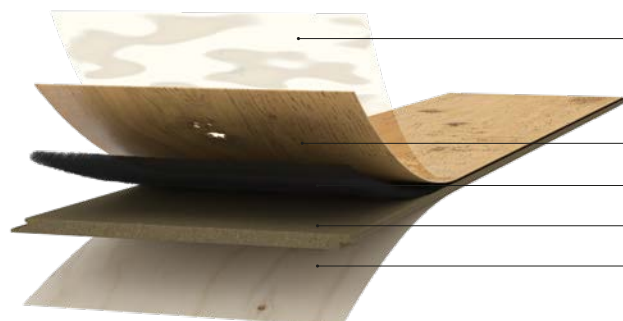


planeo Parquet
Noble Wood Herringbone








- a. Duratec Nature – surface avec vernis ultra-mat, prête à l'usage, constituée d'un vernis acrylique viscoplastique, durci aux UV et sans formaldéhyde, très résistante à l'abrasion et facile d'entretien
- b. Couche d'usure en bois véritable
- c. Couche Wood Powder
- d. Support HDF
- e. Contre-parement Wood Powder en bois véritable

Tests	Norme DIN/EN	planeo Parquet - Noble Wood Herringbone
-------	--------------	-----------------------------------------

Données générales sur la structure du produit

Type de revêtement :	Lame pour sol, parement en bois noble	
Épaisseur totale :	env. 11 mm	
Dimensions utiles : (longueur × largeur)	700 × 140 mm	
Structure du produit :	a. Duratec Nature – surface avec vernis ultra-mat, prête à l'usage, constituée d'un vernis acrylique viscoplastique, durci aux UV et sans formaldéhyde b. Couche d'usure en bois véritable c. Couche Wood Powder d. Support HDF (env. 930 kg/m ³ ± 3%) e. Contre-parement Wood Powder en bois véritable	

Données techniques

Système de verrouillage :		UniZip
 Propriété de surface antibactérienne:	ISO 22196	Efficacité de la propriété antibactérienne contre Staphylococcus aureus ATCC 6538P « significative », valeur de l'effet antibactérien $2 \leq A < 3$. Efficacité de la propriété antibactérienne contre Escherichia coli ATCC 8739 « forte », valeur de l'effet antibactérien $A \geq 3$.
 Classe de sollicitation :	EN 13 501	Bfl-s1 (difficilement inflammable)
 Émissions de formaldéhyde (E1 = 0,1 ppm) :	EN 717-1	$\leq 0,05$ ppm
 Teneur en pentachlorophénol :	CEN/TR 14 823	$\leq 5 \times 10^{-6}$ n
Empreinte après sollicitation constante : (Brinell)	EN 1534	≥ 100 N/mm ² (chêne), ≥ 85 N/mm ² (noyer)
Qualité antidérapante pour plan incliné :	DIN 51 130 BGR 181	R 10 (chêne)
 Sols chauffants :		Convient aux sols chauffés par circuits d'eau chaude. Un chauffage par le sol électrique est toujours approprié lorsqu'il peut être intégré à la chape ou à la dalle de béton et qu'il n'est donc pas posé sur la dalle comme une natte chauffante. Les boucles de chauffage / tuyaux / câbles doivent couvrir la surface de la pièce en totalité et non partiellement. Si les surfaces ne sont chauffées que partiellement, le revêtement de sol devra être équipé de joints de dilatation (rails éléments de système). La température maximum de surface ne doit pas excéder 29° C. La pose du sol sur des nattes chauffantes est possible uniquement avec un système autorégulant qui maintient la température de surface à 29° C. La pose ne peut être agréée dans tous les autres cas.
Refroidissement par le sol :		Une fiche technique séparée est disponible pour la pose sur les constructions de sols refroidis.
Résistance au passage de la chaleur :	EN 12 664	0,075 (m ² K)/W

Données techniques

Conductivité thermique :	EN 12 664	0,143 W/(m*K)
Réduction du bruit des pas :	DIN EN ISO 10140-3	16 dB

Données générales relatives à l'écologie, la pose et l'entretien

Ecolabel « Ange bleu » :	RAL-UZ 176	accordé
Elimination :	Chutes éliminables avec les ordures ménagères (p. ex. traitement thermique). Grandes quantités éliminables selon les règlements communaux (p. ex. élimination aux parcs de recyclage). Une récupération énergétique dans des usines autorisées est recommandée.	
Nettoyage et entretien :	Nettoyage de fin de travaux/ nettoyage courant : Nettoyant Parquet Soins d'entretien : mat pour Parquet Nettoyage spécial : Nettoyant intensif	
Domaines d'application :	La collection HS 500 est idéale pour toutes les pièces d'habitation sèches à usage élevé et les locaux commerciaux à trafic normal tels que chambres d'hôtel, boutiques etc. Ce sol ne convient pas à une pose en milieu humide (salle de bains, sauna, etc.).	
Conditions préalables à la pose :	DIN 18 356	Les supports doivent être prêts à la pose selon les règles de la profession, conformément aux références VOB, partie C, DIN 18 356 « Pose de parquets ». Le support doit être sec (humidité résiduelle mesurée avec un appareil CM : chape minérale max. 2 %, chape anhydrite max. 0,5 %), plan, solide et propre. Toute irrégularité de l'ordre de 3 mm/1er m et de 2 mm/m suivant doit par ailleurs faire l'objet d'un réagréage en référence à DIN 18 202, tableau 3, ligne 4. Se conformer aux instructions de pose jointes au produit.



planeo se réserve le droit d'effectuer des modifications sur les matériaux et la construction dans la mesure où elles contribuent à améliorer la qualité.